

PREAVIS MUNICIPAL 06/2024

Concernant les comptes et la gestion 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions de la Loi sur les communes et du Règlement du Conseil communal, nous soumettons à votre approbation les comptes 2023 établis selon le Règlement sur la comptabilité des communes.

Les comptes ont été présentés à la Commission de gestion les 29 avril et 27 mai 2024, révisés par notre fiduciaire le 6 mai 2024 et adoptés par la Municipalité lors de sa séance du 4 juin 2024.

Sommaire du préavis :

- I. Quelques chiffres clés
- II. Évolution de la marge d'autofinancement
- III. Les recettes fiscales et charges cantonales
- IV. La masse salariale
- V. Évolution des réserves
- VI. Conclusion
- VII. Décision

Les documents qui vous sont remis avec ce préavis sont les suivants :

- Le rapport de gestion de la Municipalité pour 2023
- Les comptes 2023
- Le bilan
- Le tableau des investissements

I. Quelques chiffres clés

L'exercice 2023 se solde par un excédent de charges de **CHF 138'849.31**. Pour rappel, le budget 2023 prévoyait un excédent de charges de CHF 1'639'030. Le résultat présente donc un déficit nettement moindre que prévu au budget (différence de CHF 1'500'181) et se situe ainsi très proche de l'équilibre financier pour cette année comptable.

Les dépenses d'investissements s'élèvent à **CHF 674'082.25**.

Les recettes d'investissements d'un montant de **CHF 58'560** proviennent de la subvention reçue de la DGE pour l'isolation thermique du toit de la salle de gymnastique (préavis 03/2022).

Les amortissements sur les investissements s'élèvent à **CHF 405'677.24** alors que les amortissements supplémentaires de **CHF 552'578.70** correspondent aux prélèvements effectués sur le fonds de réserve pour projets futur (voir le point V. Évolution des réserves).

Le point d'impôts s'élève environ à **CHF 245'000** (en attente des données définitives). Pour rappel, le taux d'imposition est à **57 %** pour l'année 2023 et le nombre d'habitants au 31 décembre 2023 est de **2'993**.

Sont mentionnés dans le tableau ci-dessous,

Les plus grands écarts entre le budget et les comptes 2023 :

Charges	RE 2023	BU 2023	RE / BU	
Facture sociale (72)	5'869'043	7'145'000	1'275'957	
Péréquation directe (22)	5'100'918	5'374'000	273'082	
APEJ	2'365'754	2'529'000	163'246	
Électricité, eau, chauffage (.3120)	146'593	283'000	136'407	
Réceptions et manifestations (110)	55'296	163'000	107'704	
Entretien des bâtiments (.3141)	253'869	361'000	107'131	
Entretien du réseau routier et signalisation (.3142 & .3143)	198'395	255'000	56'605	
Réforme policière (61)	570'674	607'000	36'326	
Honoraires et frais d'expertises (.3185)	483'324	516'500	33'176	
Total des charges			2'189'635	→ économie dans les charges
Revenus				
Revenus Fiscaux (21)	17'099'967	18'005'000	-905'033	
Revenus Service financier (22)	968'420	885'000	83'420	
Total des revenus			-821'614	→ déficit dans les revenus
Résultat de l'exercice	-138'849	-1'639'030		

Ainsi, plus de 90% de la différence entre le budget et les comptes se retrouvent résumés dans le tableau ci-dessus.

II. Évolution de la marge d'autofinancement

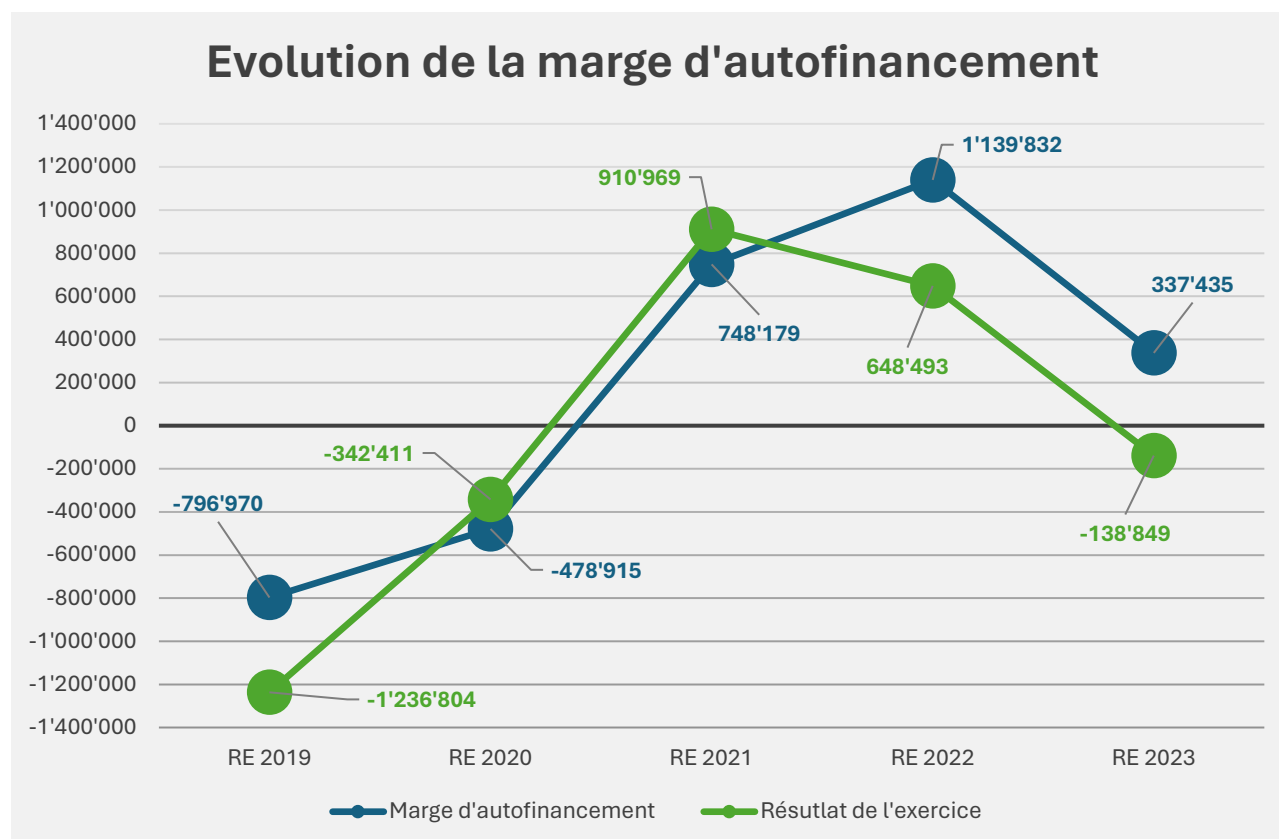
La marge d'autofinancement est un indicateur financier clé. Elle est généralement utilisée pour mesurer la capacité d'une entreprise à autofinancer ses investissements ou réduire ses dettes. Elle est ainsi un paramètre primordial dans une planification financière.

La marge d'autofinancement est calculée en prenant le résultat net, puis en y ajoutant les amortissements et les provisions qui ne constituent pas des sorties de trésorerie réelles (non-monétaires).

En résumé, une marge d'autofinancement élevée indique une bonne capacité à financer des projets futurs (investissements) tout en maîtrisant l'impact de la dette éventuelle, sans recourir nécessairement à une augmentation de l'impôt. Elle permet également, le cas échéant, de rembourser sa dette plus rapidement et ainsi de réduire les coûts d'intérêts liés, tout en maintenant sa stabilité financière.

Comme représenté ci-dessous, notre marge d'autofinancement pour l'année 2023 est, pour la troisième année consécutive, positive et s'élève en 2023 à **CHF 337'435** (malgré notre résultat déficitaire).

Marge d'autofinancement	RE 2019	RE 2020	RE 2021	RE 2022	RE 2023
Total des charges	20'915'435	19'900'268	21'503'621	23'082'309	20'913'043
./. Amortissements	299'863	311'075	451'576	562'354	958'256
./. Attributions aux fonds de réserves	190'341	61'596	86'368	181'847	118'290
./. Imputations internes	90'868	92'774	92'961	96'416	94'440
Charges nettes	20'334'363	19'434'823	20'872'715	22'241'692	19'742'057
Total des revenus	19'678'631	19'557'857	22'414'590	23'730'802	20'774'194
./. Prélèvement sur fonds de réserves	50'370	509'175	700'734	252'862	600'262
./. Imputations internes	90'868	92'774	92'961	96'416	94'440
Revenus nets	19'537'393	18'955'908	21'620'895	23'381'525	20'079'492
Marge d'autofinancement	-796'970	-478'915	748'179	1'139'832	337'435



III. Les recettes fiscales et charges cantonales

En 2023, les recettes fiscales ont été largement inférieures à celles de 2022 (- CHF 3'293'483). Bien que le budget 2023 ait été adapté pour tenir compte d'une diminution anticipée des revenus (CHF 17'755'000), les recettes fiscales 2023 sont restées inférieures aux prévisions (- CHF 903'48).

Nous pouvons légitimement en déduire que 2021 et 2022 ont été des années extraordinaires, avec des recettes fiscales anormalement élevées (cf. préavis comptes 2021-2022). Ainsi, l'année 2023, bien qu'en baisse par rapport à 2021 et 2022, fait preuve de cohérence avec une progression calculée sur une plus grande période (évolution sur les dix dernières années).

Le système péréquatif, auquel nous sommes actuellement soumis, implique qu'en raison des recettes fiscales inférieures à celles attendues pour l'année 2023, nous profitons *de facto* d'une diminution des charges cantonales, atténuant ainsi l'impact financier global.

En 2023, les charges cantonales (participation à la cohésion sociale, péréquation directe et facture policière) s'élèvent à **CHF 10'677'537**. Pour notre Commune, les charges cantonales représentent donc **63 %** de nos recettes fiscales, ce qui signifie qu'une très grande partie des revenus que nous collectons est transférée au Canton. Notre marge de manœuvre se voit ainsi très réduite en ce qui concerne le « ménage communal » et notre capacité financière restante nous limite dans les projets d'investissements. La politique de nos Autorités cantonales tend à vouloir pousser les communes contributives de la péréquation à augmenter leur taux d'imposition pour regagner un peu d'autonomie.

Impôts communaux par classe de revenu imposable (données fournies par l'Administration cantonale des impôts, situation au 31 janvier 2024, pas de données pour 2023) :

Classes de revenus	Nombre de foyers fiscaux			Impôt communal sur le revenu			Impôt communal sur la fortune		
	2022	2021	2020	2022	2021	2020	2022	2021	2020
0 - 50'000	819 (54.9%)	970 (53.9%)	961 (53.1%)	4.0%	3.7%	3.3%	17.7%	19.7%	23.5%
50'100 - 100'000	260 (17.4%)	325 (18.0%)	320 (17.7%)	11.1%	10.2%	9.7%	17.1%	13.5%	15.6%
100'100 - 500'000	378 (25.3%)	459 (25.5%)	474 (26.2%)	53.9%	50.6%	48.5%	52.4%	49.6%	46.3%
500'100 - 1'000'000	27 (1.8%)	32 (1.8%)	42 (2.3%)	17.6%	16.2%	20.0%	7.5%	8.4%	8.9%
> 1'000'000	8 (0.5%)	15 (0.8%)	13 (0.7%)	13.4%	19.2%	18.5%	5.3%	8.9%	5.8%
	1'492 (100.0%)	1'801 (100.0%)	1'810 (100.0%)	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

À relever :

2020 : 1810 foyers fiscaux sur 1842 ont été taxés (98,23%) ;

2021 : 1801 foyers fiscaux sur 1893 ont été taxés (95,12%) ;

2022 : 1492 foyers fiscaux sur 1849 ont été taxés (80,67%) ;

- 2020-2021-2022 : Env. 30 % ne payent pas d'impôt communal sur le revenu.
- 2020 : 0,7 % (soit 13 foyers) payent 19 % de la totalité de l'impôt communal sur le revenu et 5,7 % de l'impôt communal sur la fortune.
- 2021 : 0,8 % (soit 15 foyers) payent 19 % de la totalité de l'impôt communal sur le revenu et 8,8 % de l'impôt communal sur la fortune.
- 2020-2021 : 27% des foyers fiscaux ont un revenu imposable entre 100'000 CHF et 600'000 CHF et payent 56,6 % du total de l'impôt communal sur le revenu, respectivement 52 % du total de l'impôt communal sur la fortune.

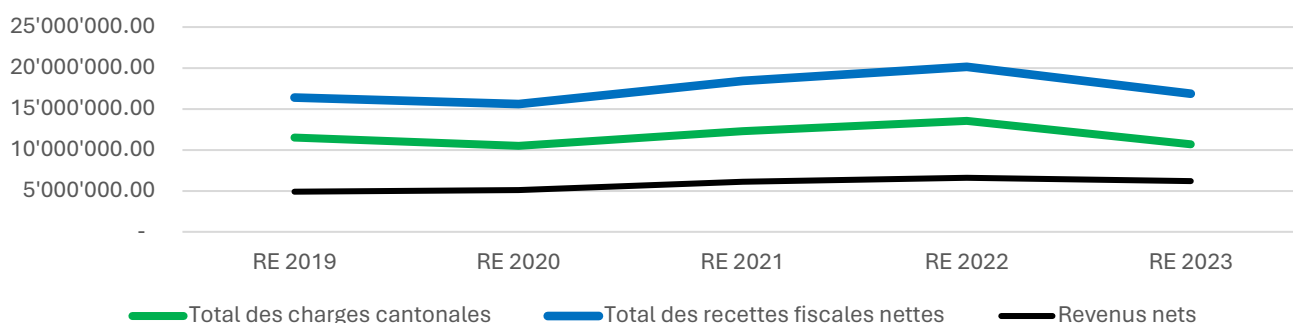
Tableau des recettes fiscales et charges cantonales :

	RE 2019	RE 2020	RE 2021	RE 2022	RE 2023
Impôt sur le revenu	11'537'416.92	10'413'691.77	11'949'961.24	13'338'996.95	11'880'116.97
Impôt sur la fortune	2'179'997.88	2'460'536.01	2'581'634.71	2'802'778.37	1'844'477.16
Impôt foncier	1'139'879.80	1'183'990.30	1'241'659.70	1'274'038.50	1'315'559.20
Droits de mutations	714'705.85	734'368.50	1'095'794.30	1'125'448.45	729'802.70
Impôt sur les successions et donations	-	-	56'023.80	-	246'848.70
Impôt sur les gains immobiliers	659'573.50	525'442.60	1'039'147.95	1'238'976.95	569'141.60
Autres impôts	560'541.75	614'921.74	584'439.87	524'800.22	514'020.23
Total des recettes fiscales brutes	16'792'115.70	15'932'950.92	18'548'661.57	20'305'039.44	17'099'966.56
Frais de perception des impôts	106'840.03	118'269.67	113'315.07	112'934.45	144'962.99
Imputation forfaitaire sur impôts	162'910.27	142'906.37	30'955.25	25'925.59	31'136.63
Intérêts rémunérateurs + Défalcons	118'882.94	71'181.87	-3'416.22	21'177.21	72'347.82
Total des charges sur recettes fiscales	388'633.24	332'357.91	140'854.10	160'037.25	248'447.44
Total des recettes fiscales nettes	16'403'482.46	15'600'593.01	18'407'807.47	20'145'002.19	16'851'519.12
Participation à la cohésion sociale	6'647'683.00	5'907'232.00	7'158'306.00	7'924'751.00	5'869'043.00
Péréquation directe brut	5'097'127.00	4'963'385.00	5'385'485.00	5'867'041.00	5'100'918.00
- Compensation population	-806'285.00	-936'556.00	-869'126.00	-872'504.00	-863'098.00
Péréquation directe net	4'290'842.00	4'026'829.00	4'516'359.00	4'994'537.00	4'237'820.00
Facture Policière	563'470.00	563'701.00	602'463.00	627'303.00	570'674.00
Total des charges cantonales	11'501'995.00	10'497'762.00	12'277'128.00	13'546'591.00	10'677'537.00
Revenus nets	4'901'487.46	5'102'831.01	6'130'679.47	6'598'411.19	6'173'982.12

Dans le tableau ci-dessus (résumé ci-après graphiquement), on peut voir la corrélation entre les revenus fiscaux et la charge cantonale globale. La différence entre ces deux, que nous avons communément appelée « revenus nets », devrait continuer d'osciller environ entre cinq et six millions avec le système péréquatif actuel. La Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise (NPIV), qui pourrait entrer en vigueur en 2025, ne devrait pas particulièrement modifier ce ratio à l'avenir.

Nous reviendrons sur ce point plus tard cette année dans le cadre du préavis sur l'arrêté d'imposition et la planification financière qui sera alors présentée.

Comparaison des recettes fiscales vs les charges cantonales de 2019 à 2023



Année	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'habitants	2935	2997	3001	2989	2993
Taux d'impôt	57%	55.5%	55.5%	57%	57%
Valeur d'un point d'impôt	82.30	78.50	89.20	96.40	81.72
Recettes fiscales	16'577'680	15'812'939	18'433'079	20'159'380	16'790'338
Point d'impôt	241'616.40	235'162.70	267'742.30	287'687.70	244'587.42*

*Montant estimatif, en attente de recevoir le montant calculé par le Canton.

IV. Masse salariale 2023

MASSE SALARIALE : COMPTES 2023				
Services	RE 23	BU 23	Var. RE vs BU CHF	Var. RE vs BU %
Municipalité (102)	263'034.15	265'000	1'966	1 %
Administration (110)	357'191.50	401'600	44'409	11 %
Contrôle des habitants (620)	141'067.20	139'900	1'167	1 %
Service Technique (410)	210'223.00	171'300	38'923	23 %
Voirie (430)	344'330.50	375'600	31'270	8 %
Conciergerie - Maison communale (350)	24'850.30	23'900	950	4 %
Conciergerie - Centre scolaire (351)	74'030.30	73'000	1'030	1 %
Conciergerie - Salle communale (353)	25'090.00	24'100	990	4 %
Conciergerie - Bâtiments généraux (355)	13'503.10	20'500	6'997	34 %
Conciergerie - SAC UAPE (357)	30'403.37	32'400	1'997	6 %
Conciergerie - SAC Baraka (358)	39'593.18	40'500	907	2 %
Déchetterie (451)	139'188.70	104'400	34'789	33 %
Personnel Externe - déchetterie (451)	4'546.50	26'000	21'454	83 %
Charges salariales brutes	1'667'051.80	1'698'200.00	31'148.20	2 %
CIP pension invalidité temporaire	-1'738.90	0	1'739	
Indemnités maladies & accidents	-9'779.75	0	9'780	
Remboursements d'indemnités	-11'518.65	0.00	11'518.65	
Charges sociales (AVS, AI, AC) (3030)	151'244.45	157'700	6'456	4 %
Charges LPP (3040)	228'066.61	211'700	16'367	8 %
Charges d'assurance (3050)	39'454.40	40'100	646	2 %
Charges sociales	418'765.46	409'500.00	9'265.46	2 %
Total de la masse salariale nette	2'074'298.61	2'107'700.00	33'401.39	1.02 %

La masse salariale comprend les salaires, les charges sociales (assurances, AVS, caisse de pension), les charges de prestations externes et les éventuels remboursements d'indemnités (assurance perte de gain et invalidité).

Malgré de nombreux changements intervenus au sein du personnel communal, une gestion stricte de notre réorganisation a permis de maintenir les dépenses dans l'enveloppe budgétaire initialement accordée.

Par ailleurs, en raison de l'annonce tardive de la CIP du changement de modèle de répartition des charges de la caisse de pension LPP (augmentation de 1,5 % de la part employés), la Municipalité a décidé de prendre en charge cette augmentation à titre exceptionnel durant l'année 2023.

À noter cependant, qu'en dépit des éléments relevés ci-dessus, la masse salariale nette reste inférieure de 1.02 % du budget, soit un montant des charges de CHF 33'401 en dessous du budget.

Au 31 décembre 2023, la Commune compte 19 collaborateurs, 12 hommes et 7 femmes.

En 2023, les principaux changements au niveau du personnel ont été :

- le départ d'un chef de service remplacé par des répondants dans les divers secteurs (voirie, conciergerie, déchetterie) ;
- le départ de la boursière avec une courte période de vacance au niveau du poste avant l'entrée en fonction de la nouvelle boursière ;
- la création d'un service technique avec de nouvelles charges ;
- l'engagement d'un responsable de la déchetterie (en lieu et place d'une prestation externe).

Cette réorganisation s'est avérée rapidement efficiente et a largement contribué à améliorer notre structure interne et par conséquent notre fonctionnement.

En conclusion, les nombreux changements effectués en 2023 se sont avérés bénéfiques. Des opportunités ont été identifiées et ont permis une meilleure intégration des collaborateurs dans leurs divers secteurs de compétence tout en favorisant une culture d'entreprise positive.

V. Évolution des réserves

No	Libellé	C2023	Attributions	Prélèvements	C2022
928		1'936'525.93			2'418'497.22
928	Financements spéciaux et fonds de réserve	1'936'525.93	115'376.17	597'347.46	2'418'497.22
9280	Fonds alimentés par des recettes affectées	267'627.65			205'830.10
9280.04	Fonds pour ordures ménagères et déchets	267'627.65	61'797.55		205'830.10
9282	Fonds de réserve	1'668'898.28			2'212'667.12
9282.02	Réserve pour projets futurs	870'846.66		552'578.70	1'423'425.36
9282.05	Provision pour risques débiteurs	605'351.62	53'578.62	0.00	551'773.00
9282.06	Réserve pour études transports régionaux	0.00		34'768.76	34'768.76
9282.11	Fonds pour les loisirs et activités récréatives	64'000.00		10'000.00	74'000.00
9282.12	Fonds pour le cimetière	37'500.00		0.00	37'500.00
9282.13	Fonds pour plantation arbres	16'200.00		0.00	16'200.00
9282.14	Fonds pour personnes âgées dans le besoin	75'000.00		0.00	75'000.00

Le fonds pour ordures ménagères et déchets permet d'équilibrer le compte 45. Cette année nous avons donc attribué CHF 61'797.55 à ce fonds de réserve. Au 31 décembre 2023 nous avons **CHF 267'627.65** à disposition pour diverses options liées à l'amélioration de la déchetterie (projet panneaux photovoltaïques en cours). Il est également à noter que, selon nos projections, nous ne devrions plus alimenter ce fonds de réserve dans les années futures.

Le fonds de réserve pour projets futurs a été utilisé pour un montant de **CHF 552'578.70**. Ces prélèvements ont permis d'amortir plus rapidement des investissements terminés en 2023. Il est prévu de solder ce fonds, au plus tard d'ici 2025.

Nous avons utilisé le fonds de réserve en lien avec les préavis suivants :

- Préavis 01/2022 - Réfection de la route de l'église et de la route de Founex
CHF 404'062.80
- Préavis 06/2022 - Rafrâichissement des façades, fenêtres et boiseries de divers bâtiments
CHF 27'488.00
- Préavis 02/2023 - Financement du câblage ANF et installations EL dans 11 classes
CHF 58'696.20
- Préavis 09/2023 - Renforcement des berges du Greny
CHF 62'331.70

La provision pour risques débiteurs est en augmentation de CHF 53'578.62. Cette provision est obligatoire, nous n'avons pas de contrôle sur l'attribution ou le prélèvement. Il s'agit d'une information fournie par le Canton. Cependant, nous constatons malheureusement que cette provision augmente depuis 2021.

La réserve pour études transports régionaux a été créée en 2011. Elle concerne la mise en place du programme régional de réorganisation des transports publics du district de Nyon. Cette provision se termine en 2023 avec un prélèvement de CHF 34'768.75. Un nouveau fonds sera mis à disposition pour continuer ce programme.

Le fonds pour les loisirs et activités récréatives est en diminution de CHF 10'000. Nous avons utilisé une partie de ce fonds pour notre contribution à l'association LARC.

VI. Conclusion

Les comptes 2023 se terminent avec un excédent de charges de CHF 138'849.31.

Un résultat qui, bien que négatif, demeure largement inférieur aux prévisions initiales du budget qui prévoyait un solde négatif de CHF 1'639'030.

Cet écart favorable entre le budget et les comptes est le reflet, notamment :

- d'une corrélation étroite entre les revenus et la facture cantonale ;
- d'une maîtrise des coûts du ménage communal ;
- d'un taux d'impôt communal approprié ;
- d'une gestion saine de la trésorerie et des fonds de réserve.

Un plan financier sur 5 ans sera élaboré afin de nous permettre de consolider l'équilibre financier déjà atteint ces trois dernières années, ainsi que de pouvoir identifier les mesures à prendre en vue des projets d'investissements futurs.

VII. Décision

En conséquence, la Municipalité de Commugny, qui a accepté ce préavis en séance du 4 juin 2024, prie le Conseil communal, après avoir :

Vu le préavis municipal 06/2024

Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Entendu le rapport de la Commission de gestion, sur la gestion et les comptes 2023,

Décide d'accepter le rapport de gestion 2023,
d'accepter les comptes 2023 tels que présentés,
de donner décharge à la Municipalité, à la Boursière ainsi qu'à la Commission de gestion pour l'exercice 2023.

Commugny, le 5 juin 2024

Au nom de la Municipalité

le syndic

le secrétaire

X. Wohlschlag

M. Palma

Bilan 2023

No	Libellé	C2023	C2022
91 Actif		18'359'203.35	18'986'203.52
910 Disponibilités		1'918'719.38	7'042'995.92
9100 Caisse		832.05	2'458.50
9100.02	Caisse - Greffe	832.05	2'458.50
9101 Comptes de chèques postaux		321'272.07	1'035'237.97
9101.01	PostFinance	321'272.07	1'035'237.97
9102 Banques		1'596'615.26	6'005'299.45
9102.02	Banque Cantonale Vaudoise - c/c n° 0701.14.07	1'563'406.45	977'444.70
9102.04	Banque Cantonale Vaudoise - c/c Z 5553.50.11 Manifestations	27'840.75	27'854.75
9102.06	Banque Migros - CH96 0840 1000 0679 4398 5	5'368.06	5'000'000.00
9102.31	Banque Raiffeisen - c/c 500001518	0.00	0.00
911 Débiteurs et comptes courants		4'601'639.62	4'190'877.06
9111 Comptes courants débiteurs		174'618.58	406'091.56
9111.05	Débiteurs	0.00	0.00
9111.11	AJET - compte-courant	0.00	0.00
9111.111	APEJ - compte-courant	163'206.43	384'502.31
9111.12	ASCOT - compte-courant	0.00	0.00
9111.14	SDIS - compte-courant	0.00	9'898.20
9111.15	A.F.C. - impôts anticipés à récupérer	14'659.30	11'691.05
9111.17	Centre Sportif des Rojalets	-4'672.90	0.00
9111.21	Gerofinance - compte-courant	1'425.75	0.00
9112 Impôts à encaisser		4'350'782.80	3'626'159.81
9112.00	Administration Cantonale des impôts - PP/PM/IS	3'435'821.85	2'750'944.74
9112.02	Compensation RFFA	296.31	1'082.61
9112.09	Impôt anticipé fédéral supputé	914'664.64	874'132.46
9115 Autres débiteurs		69'467.04	157'571.54
9115.00	Débiteurs	7'337.94	154'146.39
9115.001	Débiteurs taxe déchets	947.85	3'425.15
9115.002	Débiteurs collectifs (ProConcept)	60'992.65	0.00
9115.02	Clinique dentaire - compte-courant	188.60	0.00
9119 Autres créances		6'771.20	1'054.15
9119.01	T.V.A. - compte-courant	6'771.20	1'054.15
912 Placements du patrimoine financier		3'196'603.50	196'603.50
9120 Titres et placements		3'196'602.50	196'602.50
9120.01	Titres	196'602.50	196'602.50
9120.03	Banque Migros - PTF 03.04.2023-03.04.2024	3'000'000.00	0.00
9123 Terrains et bâtiments du patrimoine financier		1.00	1.00
9123.01	Bâtiment Laiterie	1.00	1.00
913 Actifs transitoires		2'056'830.90	627'583.40
9139 Actifs transitoires		2'056'830.90	627'583.40
9139.00	Actifs transitoires	2'056'830.90	627'583.40
914 Investissements du patrimoine administratif		5'953'541.20	6'510'950.49
9141 Ouvrages de génie civil et d'assainissement		3'278'362.91	3'701'638.04
9141.16	Préavis n° 03/11 CHF 413'000 - Création d'un parking commun	0.00	0.00
9141.20	Préavis 02/14 CHF 246'500 - Installation feux prioritaires p	4'980.00	9'960.00
9141.22	Préavis 13/14 CHF 2'355'000 Construction d'une déchetterie	592'360.00	619'320.00
9141.24	Préavis 08/16 CHF 607'600 Réfection route de Genève RC 2-B	169'120.00	176'540.00

Bilan 2023

No	Libellé	C2023	C2022
9141.25	Préavis 07/17 CHF 1'416'000 Aménagement parc central et réf	1'292'214.00	1'346'076.00
9141.26	Préavis 09/17 CHF 382'000 Réfection route Coppet - Commugny	62'317.00	72'708.00
9141.27	Préavis 05/18 CHF 325'000 Réaménagement carrefour rte de l'E	285'215.20	307'155.00
9141.28	Préavis 06/19 CHF 506'200 réfection RC 6-C-S	203'242.25	218'877.00
9141.29	Préavis 01/20 CHF 653'000 Réaménagmnt carrefour RC 2-B-P	447'545.29	462'977.89
9141.30	Préavis 01/18 CHF 127'000 Raccordement du Centre Sportif au	0.00	0.00
9141.31	Préavis 01/22 CHF 633'200 Réfection de la route de l'Eglise	122'135.87	485'594.15
9141.32	Préavis 11/22 CHF 70\$000 Rénovation couche de roulement pont	41'075.30	2'430.00
9141.33	Préavis 11/23 - CHF 1'497'200 Réaménagement Vy-des-Mores	58'158.00	0.00
9143 Bâtiments et constructions à amortir		2'611'718.29	2'788'912.45
9143.00	Immeubles et terrains amortis	1.00	1.00
9143.01	Terrain - Bois de la Mette	20'000.00	20'000.00
9143.07	Préavis 06/15 CHF 545'000 - Rénovation appartements Centre s	306'280.00	320'210.00
9143.08	Préavis 07/15 CHF 72'000 - Rénovation intérieure Centre scol	40'840.00	42'780.00
9143.09	Préavis 03/16 CHF xxx'000 - Rénovation bâtiment de la Laiter	148'680.00	155'160.00
9143.10	Préavis 03/19 CHF 45'200 Remplacement du chauffage Laiterie	18'894.00	20'076.00
9143.11	Préavis 03/20 CHF 53'150 - réfécion du sol de la salle comm	45'857.40	51'590.00
9143.12	Préavis 10/21 CHF 56'930.80 Remplacement des portes d'entrée	51'237.72	56'930.80
9143.13	Préavis 03/22 CHF 234'300 Réfection de l'étanchéité du toit	147'228.07	209'572.50
9143.14	Préavis 06/22 CHF 29'150 Rafrachissement façades, fenêtres	0.00	27'488.00
9143.15	Préavis 08/22 CHF 167'310 Mise en conformité du centre scola	145'468.10	19'931.15
9143.47	Préavis 12/09 CHF 3'321'321 Construction du SAC	1'249'512.00	1'375'483.00
9143.50	Préavis 07/11 CHF 1'033'333 - Transformation intérieure de l	437'720.00	489'690.00
9144 Installations des services industriels		0.00	0.00
9144.09	Préavis 01/17 CHF 455'000.- Mise en conformité des collecteu	0.00	0.00
9146 Mobilier, machines et véhicules à amortir		63'460.00	20'400.00
9146.04	Préavis 02/17 CHF 57&900 Tracteur pour la voirie	15'300.00	20'400.00
9146.05	Préavis 04/23 CHF 60'200 Goupil G4M-Li9 pour la Voirie	48'160.00	0.00
9149 Autres biens		0.00	0.00
9149.01	Préavis 03/2017 CHF 75'500 Etude hydrologique et hydraulique	0.00	0.00
915 Prêts et capitaux de dotations		8'500.00	8'500.00
9152 Prêts et capitaux de dotations sans obligation légale d'amortir		8'500.00	8'500.00
9152.08	Régie des Eglises	0.00	0.00
9152.09	Association Eco-Terre SA	8'500.00	8'500.00
916 Subventions et participations à amortir		92'795.95	101'635.95
9162 Subventions et participations d'investissements amortissables accordées à d		66'275.95	66'275.95
9162.01	Prêt AJET	66'275.95	66'275.95
9165 Autres subventions et participations d'investissements amortissables		26'520.00	35'360.00
9165.02	Préavis 01/21 CHF 55'000 Soutien au commerce local dans le c	26'520.00	35'360.00
917 Autres dépenses à amortir		530'572.80	307'057.20
9170 Autres dépenses à amortir		530'572.80	307'057.20
9170.02	Préavis No 04/2015 CHF 42'422 Assainissement de stand de ti	18'690.00	19'580.00
9170.03	Préavis 10/19 CHF 101'000 Révision PGA + réglmnt communal su	211'782.65	144'153.45
9170.04	Préavis 07/22 CHF 320'000 Sécurisation et amélioration de l'	300'100.15	143'323.75

Bilan 2023

No	Libellé	C2023	C2022
92 Passif		18'359'203.35	18'986'203.52
920 Engagements courants		3'523'726.67	911'875.36
9200 Créanciers		3'523'662.31	911'082.42
9200.02	Créanciers BDI	-0.10	911'082.40
9200.020	Créanciers collectifs (ProConcept)	3'519'199.43	0.00
9200.04	Office d'impôt - impôt à la source	773.26	0.00
9200.07	Assurance maladie collective	1.30	0.00
9200.08	Caisse de compensation AVS	-2'098.25	0.00
9200.09	Assurances LAA + complément	-0.10	0.00
9200.13	Créanciers salaires	5'786.75	0.00
9200.14	Créanciers T.V.A.	0.02	0.02
9204 Participations et subventions à verser		0.00	0.00
9204.02	Compensation RFFA	0.00	0.00
9206 Comptes courants créanciers		0.00	783.05
9206.02	ORPC - c/c créanciers	0.00	783.05
9206.05	Centre sportif des Rojalets	0.00	0.00
9209 Autres engagements courants		64.36	9.89
9209.05	T.V.A. - impôts dus (Ordures ménagères)	64.36	9.89
921 Dettes à court terme		0.00	0.00
9210 Banques		0.00	0.00
9210.04	Fond. Institution supplétive LPP (17.08-15.12.2020)	0.00	0.00
925 Passifs transitoires		97'488.41	2'715'519.29
9259 Passifs transitoires		97'488.41	2'715'519.29
9259.00	Passifs transitoires	90'688.41	2'704'062.29
9259.01	Dépôt de garantie + arrhes	6'800.00	4'800.00
9259.02	Loyers encaissés d'avances	0.00	6'657.00
928 Financements spéciaux et fonds de réserve		1'936'525.93	2'418'497.22
9280 Fonds alimentés par des recettes affectées		267'627.65	205'830.10
9280.04	Fonds pour ordures ménagères et déchets	267'627.65	205'830.10
9282 Fonds de réserve		1'668'898.28	2'212'667.12
9282.02	Réserve pour projets futurs	870'846.66	1'423'425.36
9282.03	Réserve pour risques financiers	0.00	0.00
9282.05	Provision pour risques débiteurs	605'351.62	551'773.00
9282.06	Réserve pour études transports régionaux	0.00	34'768.76
9282.08	Réserve Epuration (non affectée)	0.00	0.00
9282.11	Fonds pour les loisirs et activités récréatives	64'000.00	74'000.00
9282.12	Fonds pour le cimetière	37'500.00	37'500.00
9282.13	Fonds pour plantation arbres	16'200.00	16'200.00
9282.14	Fonds pour personnes âgées dans le besoin	75'000.00	75'000.00
929 Capital		12'801'462.34	12'940'311.65
9290 Capital		12'801'462.34	12'940'311.65
9290.00	Capital	12'801'462.34	12'940'311.65

Tableau des investissements au 31.12.2023

Préavis no	Resp.	Compte d'investissement	PA / PF	Compte au bilan	Libellé	Crédit voté	Coût réel	- En dépassement / + Excédent	Solde au 1.1	Dépenses au 31.12	Recettes au 31.12	Amortissements 2023	Amortissements complémentaires	Prélèvement sur réserves 2023	Solde au 31.12	En cours/clos	En dépassement
Patrimoine financier																	
n/a		n/a	PF	9123.01	Bâtiment de la Laiterie	n/a	n/a	n/a	1.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1.00	Clos	n/a
n/a		n/a	PF	9120.01	Titres	n/a	n/a	n/a	196'602.50	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	196'602.50	Clos	n/a
n/a		n/a	PF	9120.03	Placement Migros à court terme	n/a	N/a	n/a	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	3'000'000.00	Clos	n/a
n/a		n/a	PF	9152.09	Association Eco_Terre-Sainte	n/a	n/a	n/a	8'500.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	8'500.00	Clos	n/a
n/a		n/a	PF	9162.01	Prêt APEJ	n/a	n/a	n/a	66'275.95	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	66'275.95	Clos	n/a
Patrimoine administratif - Terminés																	
n/a		n/a	PA	9143.00	Immeubles et terrains amortis	n/a	n/a	n/a	1.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1.00	Clos	n/a
n/a		n/a	PA	9143.01	Terrain - Bois de la Mette	n/a	n/a	n/a	20'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	20'000.00	Clos	n/a
12/2009		357 + 358	PA	9143.47	Construction du SAC	3'321'321.00	3'775'944.60	-454'623.60	1'375'483.00	0.00	0.00	125'971.00	0.00	0.00	1'249'512.00	Clos	oui
07/2011		350	PA	9143.50	Transformation intérieur maison de commune	1'033'333.00	1'009'032.20	24'300.80	489'690.00	0.00	0.00	51'970.00	0.00	0.00	437'720.00	Clos	non
02/2014		430	PA	9141.20	Installation feux prioritaires	246'500.00	187'099.75	59'400.25	9'960.00	0.00	0.00	4'980.00	0.00	0.00	4'980.00	Clos	non
13/2014		450	PA	9141.22	Construction d'une déchetterie	2'355'000.00	1'942'960.19	412'039.81	619'320.00	0.00	0.00	26'960.00	0.00	0.00	592'360.00	Clos	non
04/2015		352	PA	9170.02	Assainissement du Stand de Tir	42'422.00	213'004.78	-170'582.78	19'580.00	0.00	0.00	890.00	0.00	0.00	18'690.00	Clos	oui
06/2015		351	PA	9143.07	Rénovation appartements centre scolaire	545'000.00	417'697.47	127'302.53	320'210.00	0.00	0.00	13'930.00	0.00	0.00	306'280.00	Clos	non
07/2015		351	PA	9143.08	Rénovation intérieure du centre scolaire	72'000.00	58'311.45	13'688.55	42'780.00	0.00	0.00	1'940.00	0.00	0.00	40'840.00	Clos	non
03/2016		356	PA	9143.09	Rénovation bâtiment de la laiterie	188'000.00	194'010.56	-6'010.56	155'160.00	0.00	0.00	6'480.00	0.00	0.00	148'680.00	Clos	oui
08/2016		430	PA	9141.24	Réfection route de Genève RC 2-B	607'600.00	342'505.80	265'094.20	176'540.00	0.00	0.00	7'420.00	0.00	0.00	169'120.00	Clos	non
02/2017		430	PA	9146.04	Achat d'un tracteur pour la Voirie	57'900.00	51'000.00	6'900.00	20'400.00	0.00	0.00	5'100.00	0.00	0.00	15'300.00	Clos	non
07/2017		354	PA	9141.25	Aménagement parc central	1'416'000.00	1'625'118.15	-209'118.15	1'346'076.00	0.00	0.00	53'862.00	0.00	0.00	1'292'214.00	Clos	oui
09/2017		430	PA	9141.26	Réfection route Coppet-Commugny	382'000.00	181'170.10	200'829.90	72'708.00	0.00	0.00	10'391.00	0.00	0.00	62'317.00	Clos	non
05/2018		430.501.0518	PA	9141.27	Réaménagement carrefour RC 2-B-P	325'000.00	329'094.80	-4'094.80	307'155.00	0.00	0.00	21'939.80	0.00	0.00	285'215.20	Clos	oui
03/2019		356.503.0319	PA	9143.1	Remplacement du chauffage bâtiment de la Laiterie	25'000.00	23'621.35	1'378.65	20'076.00	0.00	0.00	1'182.00	0.00	0.00	18'894.00	Clos	non
06/2019		430.501.0619	PA	9141.28	Réfection RC 6-C-S	506'200.00	356'058.75	150'141.25	218'877.00	0.00	0.00	15'634.75	0.00	0.00	203'242.25	Clos	non
01/2020		430.501.0120	PA	9141.29	Réaménagement carrefour RC 2-B-P	653'000.00	462'977.89	190'022.11	462'977.89	0.00	0.00	15'432.60	0.00	0.00	447'545.29	Clos le 10.02.2023	non
03/2020		353.503.0320	PA	9143.11	Réfection du sol de la salle communale	53'150.00	57'322.60	-4'172.60	51'590.00	0.00	0.00	5'732.60	0.00	0.00	45'857.40	Clos	oui
01/2021		713.565.0121	PA	9165.02	Soutien au commerce local dans le cadre de la pandémie du Covid-19	55'000.00	44'200.00	10'800.00	35'360.00	0.00	0.00	8'840.00	0.00	0.00	26'520.00	Clos le 13.01.2023	non
10/2021	FDG	357/358.503.1021	PA	9143.12	Remplacement des portes d'entrée du bâtiment SAC	56'930.80	56'930.80	0.00	56'930.80	0.00	0.00	5'693.08	0.00	0.00	51'237.72	Clos le 13.01.2023	non
01/2022	CSC	430.501.0122	PA	9141.31	Réfection de la route de l'Eglise et de la route de Founex	633'200.00	530'410.25	102'789.75	485'594.15	44'816.10	0.00	4'211.58	0.00	404'062.80	122'135.87	Clos le 31.10.2023	non
03/2022	FDG	351.503.0322	PA	9143.13	Réfection de l'étanchéité du toit de la salle de gymnastique	234'300.00	152'304.90	81'995.10	209'572.50	1'292.40	58'560.00	5'076.83	0.00	0.00	147'228.07	Clos le 23.11.2023	non
06/2022	FDG	350.503.0622	PA	9143.14	Rafranchissement façades, denêtre, boiseries divers bâtiments	29'150.00	27'488.00	1'662.00	27'488.00	0.00	0.00	0.00	0.00	27'488.00	0.00	Clos le 10.02.2023	non
02/2023	CLO	351.503.0223	PA	9143.16	Financement du câblage ANF et installations EL dans 11 salles de classes	61'600.00	58'696.20	2'903.80	0.00	58'696.20	0.00	0.00	0.00	58'696.20	0.00	Clos le 23.11.2023	non
04/2023	CSC	430.506.0423	PA	9146.05	Achat d'un transporteur électrique pour le service communal	60'200.00	60'200.00	0.00	0.00	60'200.00	0.00	12'040.00	0.00	0.00	48'160.00	Clos le 31.10.2023	non
09/2023	CSC	470.501.0923	PA	9144.1	Renforcement des berges du Greny	62'331.70	62'331.70	0.00	0.00	62'331.70	0.00	0.00	0.00	62'331.70	0.00	Clos le 30.11.2023	non
Patrimoine administratif - En cours																	
10/2019	CLO	420.589.1019	PA	9170.03	Révision PGA + règlement communal PGA et police des constructions	101'000.00			144'153.45	67'629.20	0.00	0.00	0.00	0.00	211'782.65	En cours	oui
07/2022	CLO	190.589.0722	PA	9170.04	Sécurisation et amélioration infrastructure informatique	320'000.00			143'323.75	156'776.40	0.00	0.00	0.00	0.00	300'100.15	En cours	non
08/2022	FDG	350/351/353.503.0822	PA	9143.15	Mise en conformité centre scolaire, maison de commune et salle communale	167'310.00			19'931.15	125'536.95	0.00	0.00	0.00	0.00	145'468.10	En cours	non
11/2022	CSC	430.501.1122	PA	9141.32	Rénovation couche de roulement pont 110	70'000.00			2'430.00	38'645.30	0.00	0.00	0.00	70'000.00	41'075.30	En cours	non
11/2023	CSC	430.501.1123	PA	9141.33	Réaménagement de la Vy-des-Mores	1'497'200.00			0.00	58'158.00	0.00	0.00	0.00	520'500.00	58'158.00	En cours	non
										7'124'747.14	674'082.25	58'560.00	405'677.24	0.00	552'578.70	9'782'013.45	

Contrôle

7'124'747.14
0.00

9'782'013.45
0.00

Rapport de la Commission de Gestion sur les comptes 2023

Conseil communal

Législature 2021-2026

1	INTRODUCTION.....	2
2	REMARQUES SUR LES COMPTES 2023	2
2.1	SITUATION FINANCIÈRE GÉNÉRALE DE LA COMMUNE.....	2
2.2	DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE	3
3	REMARQUES GÉNÉRALE SUR LA GESTION DES AFFAIRES.....	4
3.1	ADMINISTRATION	4
3.2	ARSCO	4
4	VISITE DU PATRIMOINE COMMUNAL DU 25 MARS 2024.....	5
5	RECOMMANDATIONS	7
5.1	RECOMMANDATIONS DES ANNÉES PRÉCÉDENTES	7
5.2	NOUVELLES RECOMMANDATIONS.....	8
6	CONCLUSION	9

1 Introduction

La commission de gestion (ci-après nommée la « COGE ») s'est réunie à plusieurs reprises cette année. Pour rappel, le rôle de la COGE est d'examiner et de relever s'il y a des points d'amélioration dans l'administration communale et dans la gestion des affaires par la municipalité. Les tâches qui incombent à la COGE sont fixées dans le règlement communal (Articles 37, 38 et 94 à 102). Parmi les tâches « obligatoires » figurent l'examen des comptes communaux, l'établissement d'un rapport sur ces comptes ainsi que les comptes de la déchetterie, et une visite du patrimoine. En plus de ces tâches obligatoires, la COGE s'est fixée comme objectif cette année d'analyser la gestion, le processus et les critères des appels d'offres.

2 Remarques sur les comptes 2023

2.1 Situation financière générale de la commune

En 2023, la situation financière de la commune est restée stable, bien que l'on observe une réduction des revenus ainsi que des dépenses. Les chiffres de 2023 indiquent que les écarts par rapport aux prévisions budgétisées sont principalement attribuables à une réduction de la contribution à la cohésion sociale imposée par le Canton (-18% de charges), aux revenus des impôts (-5% de revenus), ainsi qu'à une hausse moins significative des coûts de l'énergie (répartis sur plusieurs postes) par rapport aux prévisions budgétaires.

Le total des charges s'est établi à CHF 1'663'227.2 de moins que prévu, soit 7,4%. Quant aux revenus, ils présentent un écart de CHF 163'046.5, correspondant à une baisse de 0,8% par rapport aux bénéfices attendus.

Alors que le budget 2023 prévoyait un excédent de charges par rapport aux revenus de CHF 1'639'030, l'année 2023 s'est clôturée avec une différence de seulement CHF 138'849, due aux raisons mentionnées ci-dessus ainsi que de l'utilisation d'environ CHF 550'000 du fonds de réserve pour projets futurs, principalement pour alléger les amortissements.

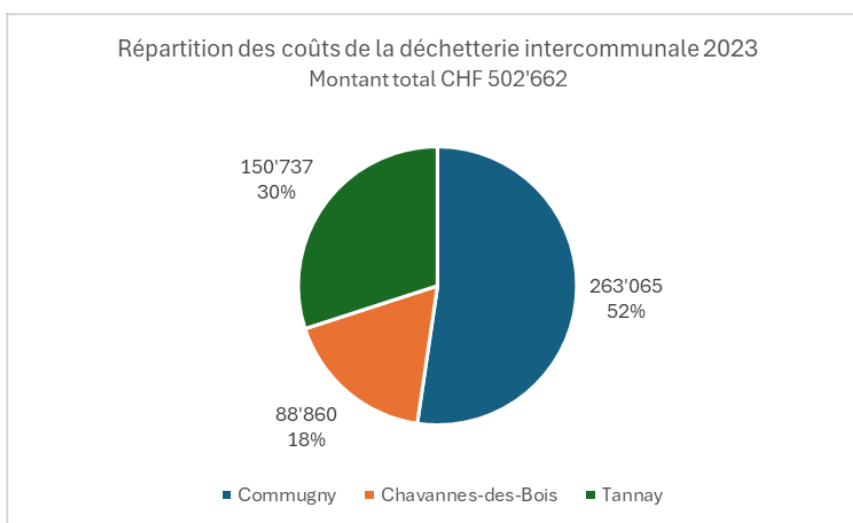
Il est à noter que les recettes fiscales de 2023 sont inférieures de CHF 905'033 par rapport aux prévisions budgétaires, soit une baisse de 5%. De plus, la différence entre les résultats comptables des recettes fiscales de 2022 et 2023 est de CHF 3'205'072,9, ce qui représente une diminution de 15,8%.

2.2 Déchetterie intercommunale



La Commission de Gestion de la commune boursière de Commugny se sont réunis le 19 mars 2024 sur convocation de la Municipalité, en présence de Mme Caroline Schaerer et la Boursière Mme Thalia Joss pour examiner les comptes de la déchetterie, avant de les présenter aux autres communes membres.

Pour rappel, la répartition des coûts entre les 3 communes se fait au nombre d'habitants au 31.12.2023, c'est-à-dire 1011 habitants pour Chavannes-des-Bois (17.7%), 1715 habitants pour Tannay (30.0%), et 2993 habitants pour Commugny (52.3%).



Pour l'année 2023, les charges de la déchetterie s'élèvent à CHF 502'662,31, un léger dépassement de CHF 11'562,31 (2%) par rapport au montant budgétisé, et une augmentation de CHF 18'226,04 (4%) par rapport aux charges de 2022.

Par rapport aux montants budgétisés, les différences les plus marquées sont à noter dans les dépenses relatives au personnel (+11%), en majeure partie compensées par une réduction globale des charges (-2%), ainsi qu'une nette augmentation des revenus (+181%, hors contributions des communes).

3 Remarques générales sur la gestion des affaires

3.1 Administration

La COGE n'a pas de commentaire particulier sur le rapport de gestion et félicite la municipalité pour le travail accompli, conforme à la réglementation en vigueur.

3.2 ARSCO

Les comptes d'ARSCO ont été présentés le 23 avril 2024 et sont dans l'ensemble conforme au budget. L'année 2023 a été marquée par des travaux importants :

- Transformation du secrétariat du Collège de Terre-Sainte
- Pose de panneaux photovoltaïques sur la totalité du toit du Collège des Rojalets
- Poursuite du chantier de la piscine/patinoire avec les travaux de terrassement, de maçonnerie, de béton armé et la déviation de conduites d'eaux usées et d'eaux claires.

3.3 Gestion, processus et critères d'appels d'offres

À la suite d'une question posée pendant la réunion du Conseil Communal du 04.10.2023, la COGE s'est penchée sur le traitement des achats et appels d'offres par la commune.

La Municipalité, aidé par le Secrétaire municipal, suit les règles imposées par les autorités cantonales pour les marchés publics – <https://publication.vd.ch/publications/dgaic/aide-memoire/finances-communales/marches-publics>.

La COGE s'est concentré sur la gestion des achats de moins de CHF 150'000. Les dépenses en-dessous de ce montant pour des fournitures, travaux ou services, sont soumises à une procédure dite de « gré à gré ». Afin de garder une approche pragmatique et efficace dans ces nombreuses démarches, la Municipalité considère que les dépenses en-dessous de CHF 3'000 sont à la discrétion de la Municipalité. Les dépenses au-dessus de CHF 3'000 francs doivent présenter à minima deux offres, et celles au-dessus de CHF 5'000 trois offres. Ces offres sont ensuite compilées dans des tableaux comparatifs. Une recommandation est faite par le responsable du service communal concerné et la Municipalité statue sur le choix final du prestataire.

Il est donc possible que certains achats soient approuvés par la Municipalité en dérogation des principes énoncés. Ces dérogations peuvent survenir, par exemple, pour l'une des raisons suivantes (liste non-exhaustive) :

1. En cas d'urgence à effectuer des travaux (rentrée scolaire imminente, fuite d'eau, etc.)
2. Absence d'un nombre suffisant de prestataires, difficulté à obtenir des devis
3. Travaux présentant un caractère important de confiance ou de confidentialité
4. Travaux présentant des techniques ou technologies concernant peu d'entreprises, mais pour lequel le choix technique est prépondérant (exemple : matériel pour un abri antiatomique)
5. Contrat d'entretien particulier à des équipements techniques assuré par le fabricant.

En ce qui concerne les critères appliqués lors de l'adjudication par la Municipalité, cette dernière peut appliquer, au cas par cas, des critères multiples qui ne sont pas uniquement le prix le plus bas. Parmi ces critères, il y a :

1. La disponibilité des entreprises ou délais d'exécution impératifs, comme dans le cas des entretiens d'école pour lesquels les travaux doivent impérativement être effectués durant les vacances scolaires
2. La localisation des entreprises (favoriser les entreprises locales, sans toutefois donner le monopole à l'un ou l'autre)
3. La réputation ou pérennité des entreprises (références)

4. Une solution technique différente, selon les prestataires, présentant des avantages logistiques (travaux groupés, rapidité de l'exécution, etc.), mais pouvant entraîner un surcoût. Certains de ces critères peuvent déjà être appliqués lors de la demande de devis.

La COGE a pu examiner de multiples dossiers d'attribution, tous relatifs à des infrastructures, pour des montants variant d'environ 6'000CHF à 50'000CHF, avec chacun trois ou quatre soumissionnaires. Les tableaux comparatifs sont bien faits, avec les propositions d'attribution du marché avec leur raisons clairement stipulées en bas de page. Les offres sont annexées, bien que pour l'archivage, les annexes sont détruites à l'exception de l'offre choisie qui est signée puis archivée.

Au cours de cet examen, la COGE s'est posé la question de savoir lesquels de ces appels d'offres se rapportaient à un préavis ou à des budgets réguliers d'entretien. Cette information mériterait d'être mentionnée sur le tableau comparatif de chaque appel d'offre. Puisque la proposition d'attribution sur un tableau comparatif n'est pas toujours suivie par la Municipalité, il serait également utile de mentionner la décision finale d'attribution de la Municipalité avec ses arguments.

La COGE a aussi examiné comment sont attribués les marchés pour d'autres acquisitions, comme des services de conseils. Au-delà du coût, l'acquisition de ces services est faite plus au cas par cas, selon des critères moins standardisés et plus en rapport avec les besoins de la gestion communale. Quelques exemples :

- Avocats : domaine spécifique de compétences, disponibilité, potentiel conflit d'intérêt avec instances judiciaires en place, flexibilité de contact et de facturation, ...
- Services informatiques : préférence pour contrats « tout en un » qui incluent entretien, mises à jour régulières, gestion des licences, ...
- Architectes : se rapporte habituellement à la sélection de tout un projet
- Géomètres : souvent pour de petits montants, la commune fait appels à des artisans locaux, selon leur disponibilité. Quand il s'agit de montants plus conséquents ces services font habituellement partie des projets plus volumineux. La situation est analogue pour des paysagistes.

En marge de ce travail sur la gestion des appels d'offres, la COGE s'est posé la question comment savoir l'état d'avancement de chaque préavis au cours de son exécution (qui peut se faire sur plusieurs années. Il n'y a pas d'outil spécifique pour suivre l'état d'avancement des préavis dans le temps. Néanmoins, il y a trois sources d'informations qui permettent d'en suivre certains aspects :

1. Un tableau (sans détails) qui est présente à chaque fin de Conseil Communal, qui permet de voir l'état des préavis en cours - de la conception, par l'approbation, jusqu'à l'exécution.
2. La Municipalité dispose depuis peu d'un outil informatique qui lui permet de suivre de façon presque instantanée les dépenses faites par l'administration communale, pour l'année et le budget en cours.
3. Un « tableau des investissements » qui se trouve en annexe à chaque rapport annuel de gestion de la Municipalité et qui permet de suivre d'année en année les préavis et les dépenses y relatifs.

Par contre, si on veut connaître les détails d'un préavis spécifique au cours de toute sa période d'exécution, le seul moyen est de demander à la boursière de l'extraire du livre comptable.

Et en dernier point, il est à noter que la Municipalité prépare actuellement un "Règlement de Municipalité" afin de désigner les procédures ainsi que les délégations de compétences vers les membres de l'administration. Dans ce règlement seront inclus les principes généraux d'exigence concernant les procédures d'appel d'offre et d'adjudication pour les procédures de gré à gré (compétences en fonction des montants, nombre d'offres requis, critères d'attribution, etc...)

4 Visite du patrimoine communal du 25 mars 2024

La COGE a assisté à la visite du patrimoine communal, pilotée par le Syndic M. Xavier Wohlschlag et les Municipaux Mme Floriane Decurnex Gonzalez et M. Christian Lowe.

Au cours de cette visite, la COGE a pu constater la réalisation des travaux selon les préavis votés au Conseil Communal :

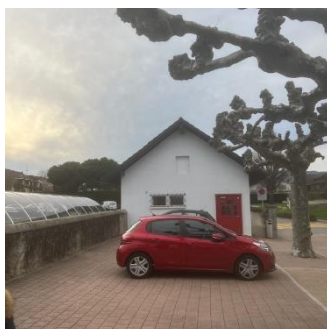
1. Remplacement des portes d'entrée (5 portes) de la Structure d'Accueil Communal (SAC), conformément aux prescriptions de protection des incendies. Ces travaux étaient relatifs au préavis 10/21 qui a été clôturé le 13.11.2023.



2. Réfection de l'étanchéité du toit de la salle de gym et pose de câbles de protection, relatif au préavis 03/22 clôturé le 23.11.2023



3. Rafrachissement des façades et fenêtres du bâtiment annexe de la Commune (bâtiment musique), relatif au préavis 06/22 clôturé le 10.02.2023



4. Installations électriques et Affichage Numérique Frontal (ANF) dans 11 salles de classe de l'école de Commugny, relatif au préavis 02/2023 clôturé le 23.11.2023



5. Mise en conformité du centre scolaire aux normes AEAI (prescriptions de protection incendie), relatif au préavis 08/22, encore en cours à la date du 25.03.2024. Il reste à réaliser une séparation entre l'accès aux classes du rez-de-chaussée (à droite sur la photo) et l'accès aux appartements à l'étage (à gauche sur la photo).



5 Recommendations

5.1 Recommendations des années précédentes

- 2020.3** Communication : Délais « municipalité – commissions » : à la suite du renvoi d'une demande de préavis à une/des commission/s, la municipalité devrait convoquer la/les commission/s désignée/s, afin de donner les explications nécessaires et de convenir d'un délai raisonnable pour la remise de son/leur rapport.
- Municipalité** *La Municipalité examine actuellement les implications du passage, à la prochaine législature, à la proportionnelle à cause du dépassement potentiel des 3000 habitants fin 2024 (obligation de modification voulue par la constitution vaudoise). Ce changement les oblige à modifier le règlement du Conseil communal, et la Municipalité voudrait éviter de procéder à deux modifications de règlement consécutives.*
- COGE** La COGE recommande de laisser ce point en attente jusqu'à acceptation du règlement.
- 2020.5** De tout mettre en œuvre afin que les actions Télé-Dôle soient remises à Région de Nyon, tel que demandé par le conseil communal. Au besoin, passer par les instances supérieures.
- Municipalité** *Entretemps, Région de Nyon a fait savoir qu'ils n'étaient plus intéressés de reprendre nos actions, vu la situation économique de Télé-Dôle.*
- COGE** Ce point étant considéré comme résolu, la COGE recommande de supprimer ce point des recommandations.
- 2020.9** Une unification et mise aux normes des baux et loyers est en cours, en fonction des rotations des locataires.
- Municipalité** *Depuis le 1er janvier 2024, la régie Gerofinance gère nos baux et loyers en étroite collaboration avec la Municipalité.*
- COGE** Ce point étant considéré comme résolu, la COGE recommande de supprimer ce point des recommandations.

2021.2 La commission recommande la mise en place d'une stratégie et d'une structure permettant l'actualisation régulière des contrats de prestation. Nous recommandons d'accompagner chaque signature avec le nom et la position du signataire.

Municipalité *Une plateforme via SharePoint est en cours d'élaboration afin de permettre une meilleure visualisation ainsi qu'un meilleur suivi. Depuis le 2 avril 2024, la phase de test de cette plateforme a commencé.*

COGE La COGE recommande de conserver ce point jusqu'à résolution complète.

2022.1 Nous recommandons à la municipalité de tout mettre en œuvre afin d'équilibrer les comptes de la Baraka

Municipalité *Les revenus relatifs à la Baraka (et UAPE) proviennent de l'APEJ et ne sont pas de la compétence de la Municipalité qui ne peut que s'efforcer d'optimiser les coûts d'entretien. Les charges de l'UAPE (y compris Baraka) sont de l'ordre de CHF 320'000 (annuel) alors que l'APEJ ne verse que CHF 152'000. Ce déséquilibre est d'autant plus flagrant si l'on sépare l'UAPE et la Baraka avec des charges pour cette dernière d'environ CHF 140'000 et un revenu de CHF 40'000. A noter que l'APEJ dépense de son côté au total CHF 320'000 (budget 2023) par année uniquement pour ce centre de jeunes. Avec les CHF 100'000 de Commugny, le coût total annuel de la Baraka est d'environ CHF 420'000. 145 Enfants sont inscrits dont 48 de Commugny (33 %). La participation financière totale de Commugny est donc de CHF 100'000 (direct) + env. CHF 44'000 (via APEJ), soit un total de CHF 144'000 ou 34,3%.*

COGE Ce point étant considéré comme résolu, la COGE recommande de supprimer ce point des recommandations

2022.2 Pot commun – nous recommandons une vigilance sur l'allocation des fonds du pot commun à des fins exclusivement sportives et culturelles. La COGE estime que le financement d'une conférence de presse pour la piscine-patinoire (projet ARSCO), du soutien au journal La Côte (1/3 des dons casuels) et d'une soirée d'information aux municipalités concernant la fusion des communes, s'écartent des critères d'attribution des fonds culturels et sportifs.

Municipalité *Pris note et transmis à l'Assemblée des Syndics, compétente pour l'allocation des fonds du pot commun.*

COGE La COGE a approfondi la question du pot commun avec la municipalité et en consultant les réponses fournies, recommande de clôturer ce dernier.

En conclusion, les recommandations 2020.5, 2020.9, 2022.1 et 2022.2 ne figureront plus dans le rapport sur les comptes 2024 de la COGE.

5.2 Nouvelles recommandations

2023.1 Afin d'améliorer la qualité et la transparence des informations relatives aux appels d'offres et aux attributions des marchés, la COGE recommande d'inclure sur le tableau comparatif/proposition d'attribution du marché de chaque appel d'offre le numéro du préavis ou de la ligne budgétaire auquel la dépense se rapporte, ainsi que la décision finale d'attribution de la Municipalité avec ses arguments

6 Conclusion

En conclusion, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, la COGE estime que le budget communal a été bien géré durant l'année 2023, et elle salue le travail accompli par l'exécutif durant l'année.

Elle demande la prise en compte effective des recommandations des années précédentes ainsi que des nouvelles.

Pour l'heure, la COGE, à l'unanimité, recommande au conseil communal de Commugny d'accepter les comptes 2023 et de donner décharge à la municipalité et à la boursière.

Elle recommande également d'accepter le rapport de gestion de la municipalité.

La Commission de Gestion :

Commugny, le 26 juin 2024

Thibault Claris

Daniel Flesher

Nadine Giger

Sindy Pirello

Dirk Engels (Président)
